

*Ministère de la Culture et de la Communication*

**7** FEV. 2011

*Le Ministre*

Madame Monique BARBAROUX  
Directrice générale  
Centre national de la danse  
1, rue Victor Hugo  
93507 PANTIN CEDEX

Nos réf. : CC/1716/MMI

Madame la Directrice générale,

Après un mandat de trois années en qualité de directrice générale du Centre national de la danse (CND), vous avez conduit une politique engagée pour faire de cet établissement un lieu majeur de la vie chorégraphique. Grâce aux initiatives que vous avez menées, les professionnels et les publics de la danse peuvent à ce jour identifier, à Pantin comme à Lyon, un lieu dédié à la danse, qui les accompagne dans tous les aspects de l'art chorégraphique.

J'ai décidé, sur proposition du directeur général de la création artistique, de vous renouveler ma confiance pour conduire l'établissement au cours des trois prochaines années.

Votre premier mandat a vu le Centre national de la danse revisiter l'ensemble de ses missions pour préciser ses objectifs et réorganiser sa structuration sur ses deux sites de Pantin et de Lyon. Le contrat de performance qui s'achèvera fin 2011 a jeté les bases d'un lieu à la disposition de tous les professionnels et de tous les publics de la danse, dans l'ensemble des domaines de la vie chorégraphique, en même temps qu'il donnait à l'établissement la reconnaissance internationale qu'il mérite.

Je souhaite que ce second mandat vous permette à la fois de consolider les axes du travail engagé et d'ouvrir des perspectives nouvelles, notamment grâce à une synergie renforcée avec le Théâtre national de Chaillot et la Cinémathèque de la danse.

Vous disposerez pour ce faire d'un bâtiment réhabilité dans son intégralité, les travaux de réaménagement des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étages dotant le CND, à l'horizon 2012, d'un vaste espace de 1 500 m<sup>2</sup>, dont 400 permettront l'arrivée de la Cinémathèque de la danse.

Le Centre national de la danse doit être, plus encore qu'il ne l'est, le garant, sur l'ensemble du territoire, de la richesse liée à la diversité des esthétiques et des formes de l'art chorégraphique. Vous vous attacherez à développer des partenariats spécifiques chaque fois que cela sera possible, dans un esprit d'échange qui permettra au Centre national de la danse d'être ce lieu de rencontres, de croisements et de confrontations dont tous les acteurs de la danse ont besoin.

.../...

Avec la Cinémathèque de la danse, dont l'arrivée dans les locaux du CND à l'horizon 2012 doit être l'occasion d'un rapprochement, voire d'une intégration progressive et mutuellement profitable, vous proposerez une politique commune en matière de constitution et de valorisation des collections qui devront illustrer la diversité et la richesse du patrimoine chorégraphique.

Vous poursuivrez le partenariat avec la Bibliothèque nationale de France. Vous développerez une collaboration avec le Centre national du livre dans le cadre du dispositif de la « Librairie de la danse », afin de conforter la politique éditoriale du CND. Vous étendrez cette politique à l'image, et, d'une manière plus large, à l'audiovisuel dans son ensemble, en confortant les actions communes avec l'Institut national de l'audiovisuel et le Centre national du cinéma et de l'image animée.

Dans le domaine de la culture chorégraphique, vous porterez une attention particulière aux acteurs de l'enseignement spécialisé, de l'éducation artistique, de l'action culturelle et des pratiques en amateur. Le dispositif « Danse en amateur et répertoire », dont le CND assure désormais la mise en œuvre, constitue un outil essentiel pour cette mission. Vous veillerez à le consolider et à en renforcer la visibilité. Vous développerez, en parallèle, toutes les collaborations possibles afin d'élargir l'offre d'outils pédagogiques relatifs à la danse au sein de l'Éducation nationale.

Vous inscrirez l'ensemble de ce programme dans le respect des équilibres financiers des budgets arrêtés chaque année par le conseil d'administration. Comme tous les opérateurs de l'État, le Centre national de la danse mettra tout en œuvre pour élargir le cercle de ses partenaires, développer un mécénat spécifique et accroître ses ressources propres. L'élargissement des espaces sur lesquels se déploiera, à partir de 2012, l'activité du CND ouvre des perspectives de ressources nouvelles, à l'heure où la diversification des ressources s'impose pour préserver les moyens consacrés à l'activité artistique, dans un espace plus vaste et, de ce fait, plus coûteux.

Compte tenu du contexte très contraint des finances publiques, la subvention de l'État est stabilisée sur les trois prochaines années. Il vous appartiendra d'opérer des choix et de veiller à ce que les économies soient en priorité supportées par le fonctionnement en préservant les marges consacrées au service des artistes, du développement de la culture chorégraphique et du soutien aux activités artistiques.

Le maintien d'un bon climat social devra être une de vos préoccupations permanentes. Vous veillerez à associer, en amont, la tutelle à toute proposition susceptible d'y contribuer.

Je vous invite enfin à prendre en compte dans votre action les exigences liées au développement durable. De même, vous aurez à cœur de contribuer à la concrétisation des engagements pris par le ministère de la Culture et de la Communication au titre de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'ensemble de ces priorités sera inscrit au prochain projet de contrat de performance du Centre national de la Danse qui guidera les années 2012 – 2014 dans le prolongement de l'action déjà conduite.

.../...

Je souhaite que ces missions contribuent à ce que la vie chorégraphique poursuive son développement exemplaire, et suis certain que vous saurez imprimer à l'établissement que vous dirigez le souffle que méritent la danse et les artistes qui la portent.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes hommages respectueux.

F. Mitterrand

Frédéric MITTERRAND